

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2006 DU CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

LE VENDREDI 10 FÉVRIER 2006

1. Procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2006 (révisé)

Motion (Bruce/Dumas) : que le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2006 soit approuvé tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

2. Approbations de financement

- **Attributions de la subvention de fonctionnement de 2006-2007**

Motion (Almdal/Smith) : que le Conseil recommande l'option 4 pour l'attribution de la subvention de fonctionnement de l'année 2006-2007.

ADOPTÉE

- **Subventions Accès de 2006-2007**

Motion (Bruce/Halamandaris) : que le Conseil approuve la recommandation de financement pour la subvention Accès.

ADOPTÉE

- **Attributions en capital de 2006-2007**

Motion (Smith/Almdal) : que le Conseil approuve la recommandation de financement pour l'attribution en capital, ainsi que la réaffectation des fonds pour l'achat de l'ascenseur McMaster à l'Université de Brandon en 2005-2006.

ADOPTÉE

3. Propositions de programme

Projet de réorganisation du système

Université du Manitoba

- **L'amélioration de l'accès aux ressources historiques du Manitoba**

Tel que demandé à la réunion de décembre 2005, le Conseil a reçu des renseignements financiers supplémentaires et a adopté la motion suivante :

Motion (Halamandaris/Almdal) : que le Conseil approuve un versement unique pour le projet d'amélioration de l'accès aux ressources historiques du Manitoba de 54,0 \$ en 2006-2007, de 54,1 \$ en 2007-2008 et de 58,7 \$ en 2008-2009 pour un total de 166,8 \$.

ADOPTÉE

Enveloppe budgétaire consacrée aux programmes stratégiques

Collège universitaire de Saint-Boniface

- **Diplôme avancé en leadership pour la jeune enfance (Advanced Diploma Program in Leadership in Early Childhood Care and Education)**

Motion (Lécuyer/Dumas) : que le Conseil approuve le nouveau diplôme avancé en leadership pour la jeune enfance à condition que le Comité d'approbation du programme d'enseignement des soins à l'enfance et du financement offert par le ministère des Services à la famille et Logement l'approuve.

ADOPTÉE